المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Ressources
Division des Achats
et Logistique
Service des Achats

قطب الموارد
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 1/2021/DAL

Le **1er Juin 2021 à 09H30**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'étude et le suivi des travaux de construction de la délégation régionale de la CMR au niveau de la ville de Dakhla.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du Service des Achats de la C.M.R sis à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ou à partir du portail de la Caisse Marocaine des Retraites www.cmr.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser du projet est de : **Deux millions de Dirhams (2.000.000,00 DH)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du maître d'ouvrage précité ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- Soit les remettre, au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **9** du règlement de la consultation architecturale.